



Paroisses nouvelles

*La mise en œuvre du projet " Paroisses 2000 " a commencé en 1996 :
120 groupements paroissiaux font place à une trentaine de paroisses nouvelles,
conçues chacune dans un dynamisme d'alliance entre les 3 à 6 communautés locales qui les composent.*

Les communautés locales

Pas de paroisse sans communautés locales

On aurait pu assister à la disparition des anciennes paroisses par fusion en une seule paroisse nouvelle ; le risque aurait alors été grand de perdre la proximité essentielle à toute vie chrétienne, la mémoire des anciennes communautés ainsi que leur indispensable diversité.

C'est pour éviter cet écueil que les communautés locales sont instituées. Chaque communauté locale conserve sa personnalité, une histoire et un projet (sans bénéficier du ministère d'un prêtre pour elle toute seule), et c'est l'appartenance à la paroisse qui garantit son identité chrétienne.

L'équipe d'animation locale (E.A.L.)

La communauté locale choisit les membres de l'équipe d'animation locale ; ce choix, authentifié par l'équipe d'animation pastorale, est réalisé tous les 3 ans, afin de maintenir le nécessaire renouvellement. L'équipe d'animation locale est composée d'un coordinateur, d'un responsable pour chacune des trois dimensions pastorales (annonce de la foi, célébrations, solidarité), et d'un responsable pour les questions matérielles et financières; elle est responsable vis à vis de l'équipe d'animation pastorale, avec laquelle elle est en relation habituelle.

Toutefois lorsqu'il n'y a pas la possibilité de maintenir une Équipe d'Animation Locale, l'Équipe d'Animation Pastorale appelle et nomme un coordinateur qui travaille avec des correspondants de village reconnus. Ces baptisés devront avoir une formation tant sur le plan spirituel que sur le plan humain.

Une nécessité vitale :

Dans la paroisse, la communauté locale s'élargit dans une plus grande diversité, par la communion organique avec les communautés locales voisines. C'est dans la paroisse que se coordonnent les activités pastorales présentes dans chaque communauté, ainsi que les activités pastorales communes à toutes les communautés. C'est à ce niveau que le ministère permanent d'un prêtre manifeste l'Eglise, en un lieu, comme se recevant d'un Autre : le Christ, qui fait l'unité.

La paroisse

La charge pastorale

La charge pastorale, c'est l'ensemble des tâches à assurer et des responsabilités à assumer pour accomplir la mission que le Christ a confiée à l'Église. Cette charge est confiée par l'évêque au curé de la paroisse. Ce dernier en partage l'exercice avec quelques laïcs au sein de l'Équipe d'animation pastorale (E.A.P), nommée par l'Evêque.

La paroisse, communion de communautés

Les communautés locales garantissent la proximité, la paroisse maintient l'ouverture et en même temps l'unité ; elle élargit le dynamisme missionnaire. La paroisse reste elle-même ouverte sur les autres paroisses, les services et mouvements diocésains, comme sur l'Église universelle.

L'équipe d'animation pastorale (E.A.P.)

Le curé est nommé pour 6 ans. Trois à cinq laïcs, après consultation des chrétiens des différentes communautés locales, sont nommés par l'évêque pour 3 ans (mandat renouvelable 1 fois). Ils portent avec le curé la responsabilité de l'ensemble de la paroisse (la charge pastorale).

L'équipe d'animation pastorale prend à cour la réussite des communautés locales ; elle les visite régulièrement et veille avec elles à ce que les grandes fonctions de l'Église (annonce de la foi, célébrations, solidarité) soient bien remplies et coordonnées. Elle rencontre régulièrement les responsables des communautés locales.

Le Conseil financier de la paroisse

Sous la responsabilité de l'équipe d'animation pastorale, ce Conseil gère les finances de la paroisse. Il est garant de l'entretien et de la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la paroisse. Les membres du Conseil financier sont au moins six ; chaque communauté locale est représentée.

Le Conseil et l'assemblée de la paroisse

Il est nécessaire qu'en face de l'équipe d'animation pastorale (E.A.P.), instance de responsabilité pastorale nommée par l'évêque, existe une instance de concertation représentant le peuple de Dieu. Ainsi s'instaure un dialogue : l'EAP peut partager ce qu'elle vit, et des projets peuvent être élaborés ensemble.

Émanant des communautés locales (l'Église comme peuple de Dieu), **le Conseil de paroisse** reflète la paroisse dans ses différentes composantes et sensibilités ; il est formé d'une douzaine de personnes qui représentent les communautés locales, les diacres, les religieux, les différentes équipes paroissiales, le conseil financier et quelques lieux de vie (communale, professionnelle ou associative).

Par ailleurs, il est recommandé que l'équipe d'animation pastorale réunisse tous les chrétiens des communautés en **Assemblée générale**, au moins une fois par an. Elle est à l'écoute de leurs suggestions et rend compte de l'exercice de sa mission.

Ainsi, le Conseil de paroisse et l'Assemblée générale des chrétiens manifestent que la mission est l'œuvre de tout le peuple de Dieu.